

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

**321**

**DQ22.1**

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette **6211-24-085**

Montréal, le 23 novembre 2015

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission du  
projet de parc éolien Nicolas-Riou  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Réponses aux questions additionnelles (DQ22)

Monsieur,

Par la présente, Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. souhaite répondre aux questions soumises dans votre lettre du 17 novembre dernier intitulée DQ22.

*Dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat de 450 MW énergie éolienne, EDF EN Canada inc. avait déposé dix soumissions de puissances variables de configurations du projet susceptibles de s'implanter sur les territoires des municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Sainte-Françoise, de Saint-Médard, de Saint-Eugène-de-Ladrière situées dans la MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, dans le Bas-Saint-Laurent. Deux d'entre elles offraient des puissances contractuelles de 224,4 MW identiques à celle retenue par Hydro-Québec pour le parc éolien Nicolas-Riou. La commission désire savoir s'il existe des possibilités de :*

- 1. Configurer l'implantation des éoliennes afin de réduire les impacts visuels sur le paysage des résidents qui seraient situés à proximité du parc éolien, notamment ceux de Saint-Mathieu-de-Rioux, y compris ceux des rangs 4 et 5 ?*

La configuration présentée au BAPE en septembre et octobre 2015 est une configuration optimisée sur la base de l'analyse de multiples paramètres environnementaux et techniques et d'une réduction des impacts. Les enjeux visuels ont ainsi été considérés et réduits autant que possible au regard de l'ensemble des autres paramètres auxquels est soumis le projet. À titre d'exemple, le déplacement des éoliennes 1 et 2 d'une centaine de mètres au sud-est de leurs positions initiales visait en particulier la réduction de l'impact visuel pour les résidents du nord du Lac St-Mathieu et par extension, pour les résidents du rang 5 ouest.

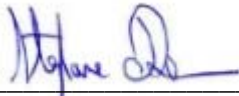
- 2. Opter pour des éoliennes de plus grande puissance afin de diminuer leur nombre et réduire ainsi davantage les impacts du parc ?*

La puissance installée du parc éolien Nicolas-Riou (224,4 MW) ainsi que son énergie produite (677,315 GWh) sont encadrés par un Contrat d'Approvisionnement en Électricité (CAÉ) signé en

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

février 2015 avec Hydro-Québec Distribution. La configuration et le modèle d'éolienne présentés au BAPE en septembre et octobre 2015 sont compatibles avec les conditions du CAÉ. En outre, il est à noter que toute modification à l' « *Annexe 1 : Description des principaux paramètres du parc éolien* » du CAÉ, incluant notamment le nombre d'éoliennes, requiert le consentement d'Hydro-Québec Distribution.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



---

**Stéphane Desdunes**  
Directeur développement  
Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.